



Union Régionale Lorraine
Tour de l'Horloge - Place du Général de Gaulle - 57000 METZ
☎ 03 87 62 67 64 // 📠 09 79 94 30 82 // sncf : 772 992
e-mail : unsa-cheminots.metz@wanadoo.fr

Union Régionale Lille
25, bd JB Lebas – 59000 LILLE
☎ 03 59 01 69 17 // 📠 03 20 53 29 92 // sncf : 220 917
e-mail : ur.lille@unsa-cheminots.org

Commission ENCADREMENT du CE Fret

Bulletin n°41 – décembre 2011

*Présents pour la Direction Fret
Pierre-François Bauden – Amal Rahal – Martine Bourgeat*

*Présents pour la commission
Xavier Lemaire (président)
Gilles Morel – Léo Landau – Roland Baille – David Alos – Christian Lemoine*

Le président Xavier Lemaire remercie les présents, excuse un membre absent, Hervé Mesnager, et annonce qu'il s'agit de la première réunion de la commission Encadrement depuis la mise en place du CE Fret. Il rappelle que, **concernant cette commission, dans le terme « Encadrement » il faut comprendre les agents de qualification D à H.**

Le thème de cette commission est la Nouvelle Dynamique Métier (NDM) qui comprend entre autres les EME (qualifications A à E) et l'EDC (qualifications F à H). Les agents PS25 sont également concernés en fonction de leur collège Des documents sur ces aspects sont fournis par la direction et joints en annexe.

EME :

22 EME sur le territoire de la SNCF ; un par Région et IDF, rattachés aux Régions. Chargés de fournir des renseignements et une aide aux établissements pour :

- RH0910 : mobilité et conventionnement entre établissement/agent/EME
- Mobilité choisie par changement de filière : offre de postes, mutations
- Suivi des inaptes médicaux : pas de conventionnement, contributeur aux établissements

Les EME ont la connaissance des postes à pourvoir ou besoins prévisionnels. Ils ont connaissance des évolutions des métiers et travaillent sur des repositionnements. Ils peuvent proposer des missions temporaires.

La commission fait remarquer que des agents sortent fragilisés après des missions de plusieurs mois. Que des agents de qualification A à E ne peuvent être considérés comme des cadres et que les missions sont parfois mal perçues, avec des entretiens de 3 heures pour proposer une mission, comme un entretien de recrutement.
*De même le cumul des activités temporaires accroît les difficultés. Les établissements n'ont pas forcément le temps et les moyens d'accueillir ces agents.
Certaines missions perdurent (ex : numérisation en CMGA sur des dossiers confidentiels !)
La question de l'accompagnement sur des missions demeure.*

A noter que la proposition d'un poste pérenne prime sur les missions en cours. Ce ne doit pas être bloquant.

Les éventuelles difficultés doivent être remontées à la direction RH de fret. La direction se renseignera sur la proportion dans les EME des catégories RH0910 / mobilité choisie / inaptes médicaux.

La commission regrette que les délégués ne sont pas au courant de ce qui se passe dans les EME, perdent le contact avec des agents. Certains DET n'appliquent pas les textes et on peut se poser la question qui effectuerait certaines tâches si les missions de l'EME n'existaient pas ...

La direction affirme que ce travail est effectué en amont avec les EME tout comme la GPEC. La direction de fret se dit d'accord pour faire remonter les dysfonctionnements aux services de J. Rascoll. Les principes généraux seront rappelés aux directions d'entité.

La commission fait remarquer que l'entreprise a déjà connu cette situation avec le Sernam : des comportements difficilement qualifiables et qui laissent un sentiment de malaise chez les agents.

La direction évoque le rôle de la convention, des conseillers d'orientation et carrière. Des explications sont données aux agents et il y a remise d'une lettre d'information.

Des questions restent posées :

- les délégués peuvent-ils accompagner les agents de province en EME ?
- comment est géré le processus de notations pour ces agents ?
- y a-t-il eu un REX ?
- le périmètre de l'EME est-il groupe ou Epic ?

La direction reconnaît que ce n'est pas simple et que le travail est en cours. Mais les EME sont invités en réunion péréquation pour évoquer le cas des agents. A Fret le responsable EDC a participé pour les notations F du siège / G / H au même titre qu'un dirigeant d'unité. Les responsables EME sont invités. Des agents ont été proposés et notés mais il n'y a pas de statistiques sur le sujet. La cohérence est de mise.

Il y a une proximité naturelle avec certaines filiales et l'EME/EDC. Au niveau central M. Rascoll a une vue globale sur les besoins y compris en filiales.

Des agents en EDC ont-ils leur potentiel validé G ou H ? Réponse : non mais il y a une demande pour le prochain comité de carrière. Si un agent a le potentiel et que son poste est supprimé, il garde le bénéfice à l'EDC. C'est ensuite le manager de l'EDC qui propose les agents.

Combien d'agents Fret dans les EME ou EDC en novembre 2011 ?

Réponse : 25 à l'EDC et 183 à l'EME.

En 2010, Fret a laissé partir 1080 agents vers d'autres activités, dont 80% sans passer par les espaces mobilités.

C'est toujours le conseiller carrière qui reste le principal interlocuteur et un groupe d'appui a été créé pour les Cadres. Mais le Cadre ne peut intégrer l'EDC que dès lors que son projet professionnel est bouclé.

Ce n'est pas facile pour des Cadres restés longtemps sur le même poste et les spécialistes.

La commission évoque la possibilité de mise en œuvre d'antennes délocalisées sur les sites où les suppressions sont massives.

La direction explique que des conseillers mobilité se déplacent sur le terrain pour rencontrer les agents en mettant des plages horaires souples, en lien avec les pôles RH.

Les propositions passent également par des bilans psycho, des stages découvertes d'autres métiers, des formations...

La formation ? Dans Nouvelle Dynamique Métiers toute formation préqualifiante est prise en charge par les EME sur son budget. Par contre, les formations métiers sont prises sur le budget de l'établissement prenant.

La commission prend l'exemple d'un agent qualification C qui, passé par l'EME et soi disant en formation, tenait le poste en l'absence du titulaire. Des cas similaires sont fréquents.

Qui prend en charge le coût d'un agent en EME/EDC ? Lorsqu'il y a conventionnement, l'EME prend en charge les 9 premiers mois.

Durée moyenne de séjour à l'EME ? La direction communiquera les résultats.

Quand un agent effectue des missions, l'établissement prenant (utilisateur) paye un forfait journalier à l'EDC. Mais l'agent est toujours rattaché à Fret. Le droit d'entrée est donc 9 mois de salaire.

La Direction fournira à la commission :

- organigrammes EME/EDC
- la lettre type remise aux agents en EME
- dossier NDM

L'ordre du jour étant épuisé, le président Xavier Lemaire remercie les participants. La date de la prochaine commission Encadrement n'est pas établie mais il est acté que les sujets traités pourraient être les entretiens individuels (surtout ceux effectués en EME/EDC), le comité de carrière, les critères d'appréciations, les potentiels...

Pour la défense de vos droits et l'accompagnement syndical,
UNSA-Cheminots

Si vous voulez adhérer, renvoyez le bulletin ci-après, à :

UNSA/ Cheminots

M. Le Secrétaire Général de l'UNION Régionale de
Metz-Nancy ou Lille
 (lire adresses en couverture)

Réduction de 66 % sur impôts

et

adhésion à l'ADEIC (Association de Défense d'Education et d'Information du Consommateur)

Bulletin d'Adhésion

NOM.....**Prénom**.....

Fonction.....**Grade**.....**Qualification**.....**Niveau**

Adresse domiciliaire

.....

Etablissement **N° CP**

Téléphone Service **Téléphone Portable**

Adresse EMail (perso ou SNCF)

A.....**le**,.....**Signature**.....